

Ordonnance du DDPS sur les programmes et les projets d'encouragement du sport (OPESp)

Modification du...

*Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
(DDPS)*

arrête:

I

L'ordonnance du DDPS du 25 mai 2012 sur les programmes et les projets d'encouragement du sport¹ est modifiée comme suit:

Art. 5, al. 1, 2^e phrase

Abrogée

Chapitre 2, section 4 (art. 16 à 20)

Abrogée

Art. 21, al. 1, let. c

¹ Sont admis à la formation des cadres les candidats:

c. remplissant les conditions spécifiques d'admission aux offres de la formation des cadres (art. 30, 33 et 42).

Chapitre 2, section 8 (art. 35 à 39)

Abrogée

Art. 44, al. 3 et 4

Abrogés

Art. 46, al. 3

Abrogé

¹ RS 415.011

Art. 58, al. 2

Abrogé

II

Les annexes 1 et 3 sont modifiées conformément au texte ci-joint.

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

...

Département fédéral de la défense, de la protection
de la population et des sports:

Guy Parmelin

Annexe 1
(art. 3, al. 1)

Sports J+S

Let. C

Abrogée

Annexe 3
(art. 44, al. 5 et art. 45, al. 2)

Montants maximaux des subventions pour les offres J+S

Let. B

Abrogée